

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS**LANGUE SECONDE (7349)**

Code permanent _____

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

AUTOMNE I (15 cr)

EDU2304	L'adolescent, l'adulte et le processus éducatif.		
EDU2429	Courants pédagogiques, andragogiques et hist. de l'éducation		
EDU3404	Introduction to Becoming an ESL Teacher		
LIN3404	Introduction to Linguistics		
LIN3406	Written Communication and Revision of Texts I		

AUTOMNE II (15 cr)

	Cours d'enrichissement I		
EDU2017	Utilisation pédagogique des technologies médiatiques		
EDU2361	Planification et évaluation des apprentissages		
LIN3407	Written Communication and Revision of Texts II (LIN3406)		
LIN3413	Second Language Learning (LIN3404)		

AUTOMNE III (15 cr)

DID4407	Teaching Grammar to ESL Learners		
EDU3211	Étude et élabor de matériel éducatif. I		
LIT4403	Introduction to Literature and English Culture		
STA4503	Stage III et sémi.: enseign. et appr. en ALS I (6 cr) (STA4502)		

AUTOMNE IV (15 cr)

EDU1100	Organisation de l'éducation au Québec		
EDU2116	Difficultés d'adaptation et intervention		
EDU3032	Projet interdisciplinaire en enseignement secondaire		
EDU4404	Séminaire de préparation au stage IV		
EDU4416	Portfolio Project		

Les cours entre parenthèses sont des préalables.

FRA1125 Orthographe (3 crs)		
FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire (3crs)		

HIVER I (15 cr)

DID3408	ESL Pedagogy I		
EDU2104	Théories de l'apprentissage et enseignement		
EDU3104	Développement de l'enfant et de ses conséquences en éducation		
LIN3410	Grammar for ESL Teachers		
STA4501	Stage I et séminaires : initiation à l'enseignement au sec (EDU3404)		

HIVER II (15 cr)

	Crédits d'enrichissement II		
DID3409	ESL Pedagogy II		
EDU2113	Fondements et stratégies d'intervention en gestion de classe		
LIN3416	Intro. to Applied and Comparative Phonetics for ESL Teachers		
STA4502	Stage II et séminaires : la gestion de la classe au primaire(STA4501)		

HIVER III (15 cr)

DID4410	Effective Teaching Strategies in ESL		
DID4413	Teaching Literature to ESL Students (LIT4403)		
EDU4406	Research in Teaching ESL		
LIN4010	Introduction aux langues algonquines		
	Crédits d'enrichissement III		

HIVER IV (15 cr)

STA4504	Stage IV : enseignement et appr. en ALS II (EDU4404) (15 cr)		
---------	---	--	--

	Code	Rédaction
Sel B		
CEFRANC 1		
CEFRANC 2		

Bloc d'enrichissement

Cours d'enrichissement II et III

Deux cours parmi les suivants (6 crédits) :

ADM1205 Comportements humains au travail
ARP6005 Lecture et appréciation de l'œuvre d'art
EDU2530 Atelier d'effcience cognitive
SCH2312 Cultures et institution
STS2002 Sciences, technologie et société

Cours d'enrichissement I

Un des trois cours suivants (3 crédits) :

COM1102 Communication orale
ANG3211 Communication and interpersonal Skills
ANG3405 Developing Speaking Competencies

Note

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Plus spécifiquement pour les programmes en sciences de l'éducation : Le Département des sciences de l'éducation informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Règlement pédagogique particulier

Dès son entrée dans le programme, l'étudiant est tenu de passer un test diagnostique de ses compétences linguistiques (Test SEL-B), qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français. Le seuil de réussite est établi à 60 % à chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction). Un échec à ce test diagnostique entraîne l'obligation de suivre le cours d'appoint FRA1125 Orthographe (3 crédits) à la session Automne I.

Au plus tôt, à la fin de la première année d'étude et avec l'autorisation de la direction du programme, l'étudiant inscrit à temps complet dans le programme s'inscrit à une première passation du test de certification des compétences linguistiques (CÉFRANC). Le seuil de réussite est établi à 60 % pour chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction). Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans les deux volets du test lors de la première passation (si un volet du test est réussi, celui-ci n'a pas à être repris), la poursuite dans le programme est assujettie aux conditions qui suivent :

- Avoir obtenu le seuil de poursuite, qui est de 55 % dans chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction) avant le début du troisième stage. L'étudiant est alors autorisé à poursuivre son programme. Toutefois, le seuil de réussite dans les deux volets du test devra être atteint avant le début du quatrième stage.

- Si l'étudiant n'obtient pas le seuil de poursuite dans les deux volets du test avant le troisième stage ou le seuil de réussite dans les deux volets du test avant le quatrième stage, il est suspendu de son programme pour une durée d'une année. Au terme de cette année, une quatrième et dernière passation est autorisée. En cas d'échec dans un ou deux volets du test, l'étudiant est définitivement exclu de son programme.

L'UER en sciences de l'éducation offre deux cours obligatoires pour l'étudiant n'ayant pas atteint le seuil de réussite à la première passation du test de certification des compétences linguistiques. Il y a obligation pour l'étudiant de suivre le cours FRA1125 Orthographe (3 crédits) et/ou le cours FRA1126 Vocabulaire, syntaxe et ponctuation (3 crédits), respectivement à l'automne II et à l'hiver II, selon les difficultés rencontrées par l'étudiant. À défaut de quoi, il ne peut suivre normalement les cours de son programme. Ces deux cours sont hors programme.

L'étudiant qui a obtenu un résultat inférieur à 50 % fera l'objet d'une attention particulière de la part du Module des sciences de l'éducation. Ce dernier peut prévoir aussi d'autres mesures pour orienter l'étudiant en difficulté (suivi modulaire, tutorat...).

RÈGLEMENT CONCERNANT LES SÉMINAIRES DE STAGE

Pour s'inscrire au cours STA4502, l'étudiant doit avoir une moyenne égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3.

Pour s'inscrire au cours STA4503, l'étudiant doit avoir réussi tous les cours de linguistique (LIN) du programme.

Au moment de s'inscrire au STA4503, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3.

Pour s'inscrire au cours STA4504, l'étudiant doit avoir réussi tous les cours des trois premières années du programme avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3.

Remarque relative à l'autorisation d'enseigner

Sur recommandation favorable de l'Université, le candidat ayant satisfait aux exigences de ce programme recevra un brevet d'enseignement.